

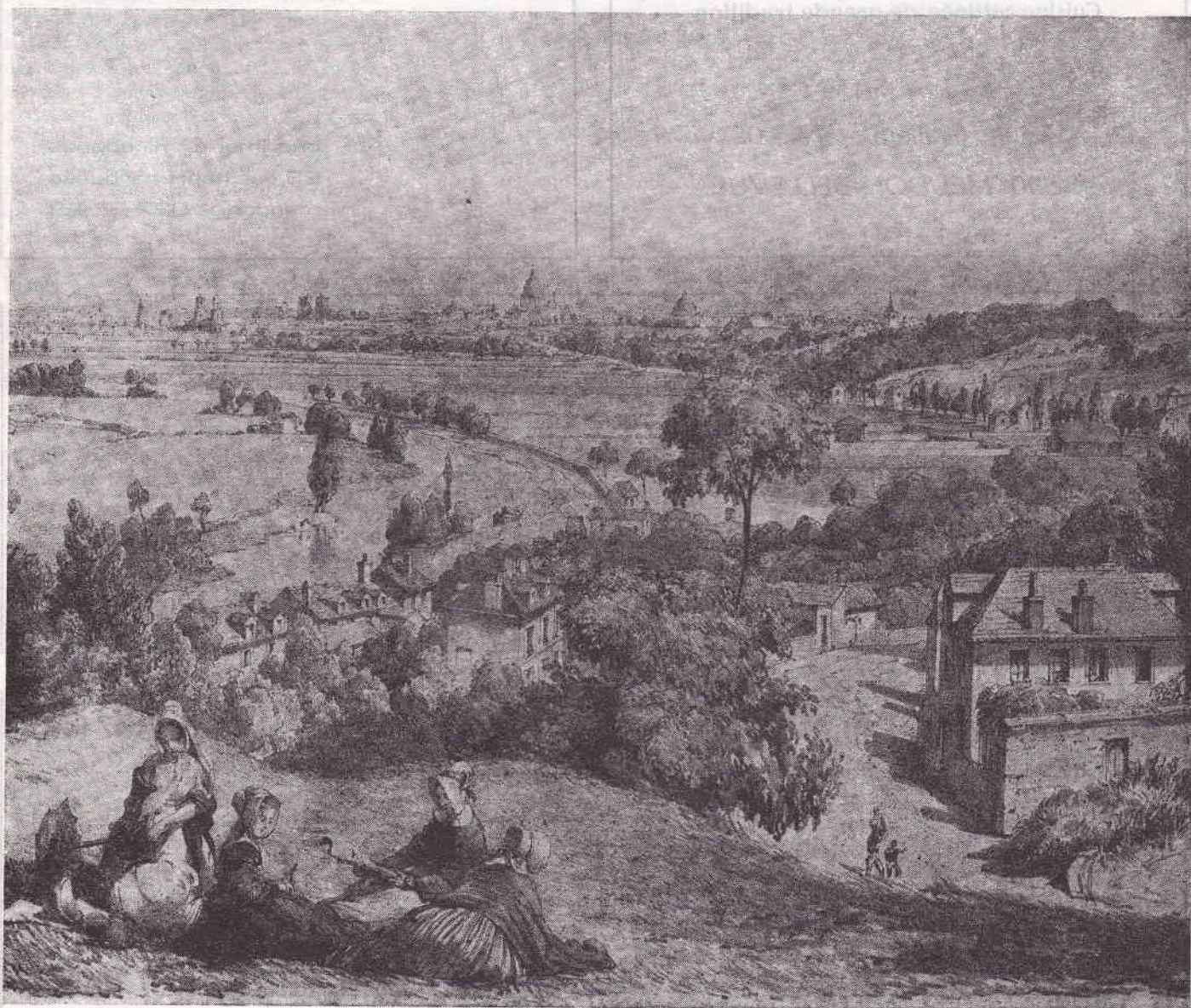
Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon

6, Rue du Bel-Air, 92190 MEUDON

Bulletin n° 28

2 Francs

1975 - N° 2



PARIS VU DE MEUDON EN 1840 - A droite, la Route des Gardes

Collection ROUX-DEVILLAS



RESTAURANT DE TOURISME

Déjeuners et Dîners

Cuisine raffinée de grande tradition

42, Avenue Gallieni - Tél. 027-11-79

92190 MEUDON-BELLEVUE

imprimerie m. cognée
93, rue henri-barbusse
meudon - 027-27-22

VOTRE OPTICIEN VAL OPTIQUE

*vous propose un nettoyage gratuit de vos lunettes grâce aux ultra-sons.
exécution soignée des ordonnances*

6, rue des Grimettes - Gare de Val-Fleury - 92190 Meudon - Tél. 027-10-43

COUVERTURE - PLOMBERIE EAU ET GAZ

Tél. : 027-12-01

Salles de Bains - Chauffe bains, Chauffe eau à gaz et électriques

DÉPOSITAIRE

BRANDT - LINCOLN - AIRFLAM

POTÉZ - FRIGÉCO - THOMSON

Réchauds - Cuisinières et Chauffage gaz

L. WACQUANT

ENTREPRENEUR

27, rue Marcel-Allegot, BELLEVUE - 92 MEUDON

Assemblée Générale

L'Assemblée Générale du Comité de Sauvergarde des Sites de Meudon s'est tenue le 19 mars 1975, à partir de 20 h 45, au Centre Culturel de Meudon, grâce à l'obligeance de son directeur, M. Lauret. Deux cent cinquante personnes environ y assistaient.

En ouvrant la séance, M. Guillaud salue les personnalités qui avaient bien voulu se rendre à son invitation et en particulier : M. Galès, Sous-Préfet de Boulogne, **M. Gauer, Maire de Meudon**, MM. Gourmelen, Mouthon, Odier, maires-adjoints, M. Desmytère, Secrétaire Général de l'Union des Fédérations de l'Ouest parisien, M. Poussier, Administrateur délégué des Laboratoires du C.N.R.S. S'étaient excusés : M. Hosteing, Préfet des Hauts-de-Seine, représenté par M. Galès, M. Labbé, député, retenu au Congrès de Sainte-Maxime, M. Fosset, Sénateur, M. Wolf, Conseiller Général, pour raison de santé, M. l'Ambassadeur du Chayla, Président de la Fédération des Associations de Sauvergarde à Paris et en Ile-de-France.

M. Guillaud présente ensuite les conférenciers qui vont traiter le sujet : « Adam, Eve et Lucy ou l'origine de l'Homme ».

M. Yves Coppens, Sous-Directeur du Musée de l'Homme, responsable des fouilles de l'Omo au sud de l'Éthiopie, est l'un des paléontologues français les plus connus. M. Maurice Taieb, docteur-ès-sciences, chercheur du Laboratoire de Géologie du Quaternaire du C.N.R.S. à

Bellevue, est responsable de l'équipe internationale chargée des fouilles dans la dépression de l'AFAR, en Éthiopie.

M. Guillaud remercie tout particulièrement les conférenciers de ce soir et également M^{lle} Alimen, qui a créé, animé et dirigé ce laboratoire du C.N.R.S. ainsi que M. le Professeur Faure, qui le dirige actuellement.

L'origine de l'Homme, sujet passionnant s'il en fut, pose encore de nombreux problèmes, malgré les très importants progrès réalisés à ce jour. Ce n'est qu'avec beaucoup de parcimonie que la terre livre ses secrets : une dent, un tibia, un fragment de crâne... et c'est à partir d'eux que le chercheur doit structurer la longue histoire de l'homme. Il y a planté des jalons : l'australopitèque, le pithécantrophe, l'Homme de Néanderthal, l'Homo sapiens, entre autres.

Après une vue d'ensemble donnée par M. Coppens, M. Taieb s'attache plus particulièrement à montrer la moisson déjà riche des fouilles de l'A.F.A.R. Des diapositives remarquables sont projetées et l'on voit le squelette presque complet de Lucy, le premier hominidé de trois millions d'années découvert à ce jour.

M. Guillaud remercie les conférenciers en ces termes :

« Messieurs, l'attention avec laquelle vous avez été écoutés, les questions qui vous ont été posées, les applaudissements nourris que vous avez recueillis, montrent le très grand intérêt que tous ont pris à vous entendre.

Nous vous souhaitons des succès toujours aussi brillants dans les fouilles que vous poursuivez et nous espérons que vous voudrez bien encore nous les exposer.

Quoique cela soit passé de mode, je vous dirai tout de même combien nous sommes fiers que des équipes françaises enthousiastes et dynamiques soient à la pointe de la connaissance dans ce domaine si attachant. Et puis, nous n'oublions pas non plus que, grâce à vous, Meudon est à l'honneur.

Je vous remercie encore de tout cœur de votre belle conférence. »

M. Guillaud ouvre alors l'Assemblée Générale et propose aux suffrages, pour leur entrée dans le Conseil, MM. Blaizot et Clouzeau. Ces deux personnalités sont respectivement : la première, Ingénieur Général du Génie Rural des Eaux et Forêts, qui a rempli et remplit de très importantes fonctions au Ministère de l'Agriculture; la seconde, paysagiste, très connu dans sa spécialité. Le vote est acquis à l'unanimité.

Les membres sortants du Conseil, MM. Bégué, Général Brunet, Guillaud, Roux-Devillas, Sabatier, de Traverse, Watine, Lesage sont renouvelés, pour trois ans, dans leurs fonctions, à l'unanimité.

M. Guillaud donne ensuite la parole à M. de Gonville, trésorier, qui présente le compte de l'exercice 1974.

1) COMPTE DE L'EXERCICE 1974

RECETTES

Cotisations	11.064,00
Publicité	3.100,00
Vente bulletins	532,00
Subvention communale	1.000,00
Subvention départementale .	100,00
Don anonyme	670,00
Don M. Torrat	300,00
Don M. Pillot	200,00
Visite Fondation Galliera ..	45,00
TOTAL	17.011,00
En caisse le 1-1-1974 .	631,76
	17.642,76

DÉPENSES

Bulletins 24-25-26	10.188,00
Secrétariat	3.841,41
Assemblée Générale	806,00
Association	600,00
Tract Assemblée Générale ..	1.504,80
Bulletin Ouest-parisien	670,00
TOTAL	17.610,21
En caisse le 31-1-1974	32,55
	17.642,76

Après quitus donné à M. de Gonneville, M. Guillaud ajoute quelques commentaires. Il insiste tout particulièrement sur l'importance de l'état des finances dont dépend l'efficacité de l'action. Il espère ne pas faire un appel en vain en demandant aux membres de régler rapidement les cotisations. Elles

rentrent très mal et, à ce jour, à peine le quart des membres se sont acquittés de leur cotisation pour 1975. A ce rythme, la parution du prochain bulletin va poser de sérieux problèmes.

Depuis cette année, il a été décidé qu'une carte de membre serait adressée, dès paiement, par le trésorier qui se char-

gera lui-même de l'expédition. Ainsi chacun pourra se rendre compte s'il est règle avec le trésorier.

Il y va de la bonne marche et même de la vie du Comité.

M. Guillaud donne alors lecture du rapport d'activité.

II) RAPPORT D'ACTIVITÉ

Les bulletins ont mis les lecteurs au courant, d'une façon très détaillée, des activités déployées depuis la dernière Assemblée Générale. Elles seront donc résumées succinctement, en faisant toutefois le point en ce qui concerne la L.I.S., des nouvelles, pour le moins erronées, ayant circulé dernièrement à son sujet.

a) La L.I.S.

Au cours de cette année, une étape décisive a été franchie, c'est l'abandon par l'Administration du projet de la L.I.S. pour Meudon. Cet abandon a été officiellement notifié par M. le Préfet des Hauts-de-Seine à MM. Gauer, Claude Labbé, Wolf.

M. Scheffer, directeur de l'Équipement, a lui-même confirmé au Comité que le projet de L.I.S. était abandonné, ses services ayant reconnu son inutilité.

Mettre en avant qu'une solution de remplacement pourrait être, dans un avenir proche, étudiée par l'Administration, est d'autant moins probable que la raison invoquée, à savoir que la L.I.S. traversera nécessairement Meudon puisqu'elle existera à ses deux extrémités, n'est pas exacte, car le Préfet, comme il l'a officiellement fait connaître, proposera au vote du Conseil Général l'abandon à Ville-d'Avray, ainsi d'ailleurs qu'à Chaville.

Dès que fut connu l'abandon par l'Administration, l'information en a été très largement diffusée par un tract tiré à 15.000 exemplaires. Il remerciait ceux qui sont à l'origine de cet abandon auxquels on peut ajouter les conseillers généraux auprès desquels le Comité est intervenu depuis longtemps, entre autres le Président, les Vice-Présidents, les Présidents de Commission, le questeur, qui

ont apporté presque unanimement leur soutien à cette action.

Cet abandon était une décision indispensable, mais il était aussi nécessaire d'obtenir un vote du Conseil Général afin d'annuler celui de principe obtenu en 1970, et libérer les emprises qui figurent encore sur les certificats d'urbanisme. M. le Préfet a bien voulu confirmer qu'il proposerait cet abandon au Conseil Général, lors d'une de ses prochaines sessions.

Nous ne doutons pas du résultat du vote; il marquera la fin d'un projet qui, pendant plus de trois années, a provoqué les alarmes et les craintes justifiées des villes de l'Ouest parisien.

b) Le P.O.S.

La procédure administrative pour l'approbation de ce plan se déroule beaucoup trop lentement au gré du Comité. Il y a déjà trois ans, en effet, qu'après une étude très complète, il a soumis au Maire de Meudon un document graphique de P.O.S. qui, tout en respectant les caractères spécifiques de Meudon, permettait de réduire la population de près de 90.000 habitants (plan du G.E.P.), à 65-70.000 habitants.

Ce n'est probablement qu'à l'automne prochain, après étude par le groupe de travail désigné par le Préfet, que le P.O.S. sera mis à l'enquête publique.

Après le vote d'un premier projet par le Conseil Municipal, le Comité a fait une nouvelle étude approfondie et a soumis ses réflexions à M. le Maire.

Le projet du Règlement d'Urbanisme, porté à la connaissance de la Commission extra-municipale d'urbanisme, a été soumis à un groupe de travail du Comité et a fait l'objet de nombreuses propositions

d'amendement. Un nouveau projet de règlement-type départemental ayant vu le jour, de nouvelles propositions seront éventuellement présentées.

Le P.O.S. a demandé beaucoup d'efforts au Comité qui le considère parmi toutes ses activités, comme la plus importante, car c'est bien en fonction du P.O.S. que le Meudon de demain sera modelé.

c) L'Avenue du Château

La restauration de l'Avenue touche à sa fin. L'entretien est actuellement assuré. Sa surveillance le sera prochainement. Tous deux sont à la charge de la Municipalité, que le Comité remercie une nouvelle fois. Des bancs restent à installer.

L'inauguration renvoyée à cause d'un changement de Ministre, puis du fait de l'automne et de l'hiver aura lieu probablement le 31 mai ou le 7 juin.

A cette occasion les personnalités présentes pourront être sensibilisées au problème de la Grande Perspective et le Comité réunira ses membres et amis dans une atmosphère aussi amicale que possible (1).

d) Les Espaces Verts

La Commission des Espaces Verts du Comité va recevoir une nouvelle impulsion. Des projets ont été et seront élaborés et soumis à M. le Maire.

Une étude très sérieuse de la publicité, qui nuit à la beauté de la Ville, a déjà été réalisée et des propositions concrètes présentées.

e) La Grande Perspective

Le projet du Comité est d'obtenir la restauration de la Grande Perspective dessinée par Le Nôtre.

Il s'agit d'un problème administrativement complexe, plusieurs Ministères y étant intéressés. Les difficultés à vaincre seront grandes mais grâce à la collaboration étroite avec la Société des Amis de

Meudon il doit être possible d'aboutir.

A ce programme, le Comité ajoutera les activités suivantes :

III) NOUVELLES ACTIVITÉS

1. Les étangs

Villebon, Meudon, Trivaux, Chalais sont plus ou moins pollués. Des analyses vont être faites, les causes de la pollution seront recherchées et des solutions proposées.

2. L'île Saint-Germain

Le Comité se préoccupe de ce problème. Des relations vont être établies.

Il s'agit tout d'abord d'une mission exploratrice.

3. Meudon-la-Forêt

Le Comité se propose d'étendre beaucoup ses activités dans ce secteur, en particulier l'étude de la pollution chimique et sonore de la centrale thermique sera entreprise. La création, l'implantation et l'amélioration des espaces verts seront plus largement étudiés ainsi que la circulation.

Enfin, il ne faut pas oublier :

— La forêt : les relations amicales du Comité avec les responsables de l'Office des Forêts seront intensifiées et des propositions d'aménagements seront faites.

— La protection du Val

— La protection du Bas-Meudon.

Une discussion portant sur l'élargissement de la rue de la République, les espaces verts, les bruits, la forêt..., termine l'Assemblée Générale.

Réunion du Conseil du 9 Avril 1975

chez M. Guillaud, Président

Présents :

M^{mes} Giry-Gouret, Goubelin, Peltier.

M^{lles} Auboyer, Mauriange.

MM. Chevalier, Blaizot, Coup de Fréjac, Clouzeau, Cossé, Courchinoux, de Gonneville, Jantzen, Julien-Laferrière, Olivier Lacamp, Rémon, Rimsky, Susse, Tortrat, de Traverse.

Excusés :

MM. Huré, Bégue, Colonel Moraine, Odier, Watine.

Absents :

MM. Albert, Guislain, Sabatier.

M. Guillaud souhaite la bienvenue à MM. Blaizot et Clouzeau, nouveaux membres élus du Conseil et les remercie d'avoir bien voulu nous faire profiter de leur expérience et de leur compétence.

M. Rémon, secrétaire adjoint, assiste à la séance.

Les procès-verbaux des Conseils du 11 décembre 1974 et du 29 janvier 1975, publiés dans le bulletin n° 27, n'ayant fait l'objet d'aucune observation, sont adoptés à l'unanimité.

M. Julien-Laferrière adresse alors ses félicitations et celles du Conseil à M. Guillaud, qui vient d'être élu Membre Correspondant de l'Académie des Sciences, M. Guillaud remercie.

On passe ensuite à l'ordre du jour.

I. COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Cette Assemblée Générale a remporté un incontestable succès, plus de 250 personnes ont assisté à la remarquable conférence « Adam, Eve et Lucy ou l'origine

de l'Homme », qui a été suivie avec un très grand intérêt. Il s'agit d'une bonne formule que le Comité renouvellera. M. Guillaud adresse les remerciements

du Comité à M. Lauret, directeur du Centre Culturel qui a largement contribué à la réussite de cette manifestation.

Cabinet J. PILLOT

Toutes Assurances

Votre Assureur

C^{ie} La Providence

Vie — Accidents

Vol — Incendie

**28 bis, rue de la République
Meudon Tél. 027-16-13**

SOINS ESTHETIQUES

du visage et du corps

Parfumerie - Etains

Cadeaux - Jouets

LES EPHÉLIDES

16, rue Marcel-Allégot - Tél. 027-11-07

LA LIBRAIRIE DE BELLEVUE

LIVRES - PHOTO

JEUX ÉDUCATIFS

PHOTOCOPIE

PAPETERIE

22, RUE MARCEL-ALLÉGOT - 027-19-87



GARAGE RABELAIS

CITROEN MEUDON

Location CITER

Station Service TOTAL

29-31, Boulevard des Nations-Unies

MEUDON - 626-45-50

II. LE P.O.S.

Une nouvelle étape vient d'être franchie. Le groupe de travail pour l'élaboration du P.O.S. présidé par le Préfet s'est réuni. Les propositions du Maire de Meudon ont été, dans leur ensemble, approuvées.

Le G.E.P. va mettre au point le nouveau P.O.S.

Au cours d'une entrevue, MM. Guillaud et Julien-Laferrrière ont précisé à nouveau à M. Gauer quels sont les points de désaccord, en particulier les C.O.S. de 1,3 que le Comité souhaite être ramené à 1 en face de la gare de Bellevue et à l'ouest du pont de la place Jean-Jaurès.

M. Gauer a donné également les informations suivantes. Il a en particulier insisté, à la réunion du groupe de travail, pour que l'alignement de sauvegarde de la Route des Gardes soit ramené de 20 à 16 mètres. Il envisage favorablement l'extension du secteur résidentiel au voisinage du boulevard Anatole-France, enfin la zone de reculement au carrefour, rue Marcel-Allégot - avenue du 11 novembre - place Wilson, figurera sur le nouveau P.O.S.

Le Comité continuera son action pour soutenir les propositions qu'il a faites.

M. Guillaud insiste alors pour qu'une discussion s'engage au sujet de la voie figurant sur le projet de P.O.S., partant du carrefour des Trois-Bornes, traversant l'O.N.E.R.A. pour emprunter ensuite les rues des Vertugadins et d'Arthelon.

Il lit à ce sujet une lettre adressée par un membre du Comité et critiquant vigoureusement une telle voie, pour des

raisons d'environnement et de circulation. M. Guillaud rappelle pourquoi le Comité avait soutenu ce projet (voir bulletin n° 26).

Une large discussion s'engage alors. Sans rappeler toutes les interventions, nous reproduisons ci-dessous celle de M. Jantzen.

« Cette voie traverse la Grande Perspective et devrait donc être enterrée sur une partie de son parcours (environ 400 m), comme ce serait souhaitable pour l'avenue de Trivaux. Il n'est pas raisonnable d'espérer que cela soit ainsi réalisé.

Cette voie représente entre le carrefour des Trois-Bornes et la rue des Vertugadins une ligne droite de 700 m, qui permet une forte accélération.

Le terrain de l'O.N.E.R.A. est coupé en deux au détriment des plantations et cette situation favorise l'urbanisation du triangle formé par l'avenue de Trivaux, la rue des Vertugadins et la voie nouvelle, cette zone entourée de voies n'ayant plus aucune vocation d'espace vert.

La création de cette voie faciliterait grandement la pénétration des voitures vers le centre de la Ville et apparaît comme une incitation regrettable à l'augmentation du trafic. Son seul avantage est de diminuer l'itinéraire actuel de 300 m, ce qui est négligeable pour une voiture. Elle substitue une ligne droite à une ligne brisée, ce qui peut apparaître comme un avantage à première vue; c'est en réalité un grave inconvénient à l'entrée d'une ville, la ligne brisée contraignant à un ralentissement naturel.

En conclusion : conscients de l'import-

tance de dévier une partie du trafic de la rue de la République sans pour autant accepter des mesures qui faciliteraient un accroissement de la circulation au centre-ville, nous proposons de conserver l'itinéraire actuel qui emprunte des zones non habitées.

L'écoulement serait facilité par un aménagement du carrefour avenue de Trivaux - rue des Vertugadins et du carrefour rue des Vertugadins - rue d'Arthelon.

Un élargissement de la rue des Vertugadins entre l'avenue de Trivaux et la rue d'Arthelon serait même possible.

Cette solution présenterait exactement les mêmes avantages que la voie projetée, sans modifier profondément l'aspect actuel. »

A la suite de cette intervention, M. Guillaud met aux voix la proposition de M. Jantzen, elle est adoptée à l'unanimité moins deux abstentions. Le Comité proposera donc cette variante.

En ce qui concerne la route des Gardes un aménagement est prévu entre la rue Anatole-France et la rue de Verdun, partie qui a été élargie par application de l'alignement de sauvegarde au moment de l'édification de nouveaux immeubles.

M. Julien-Laferrrière propose trois voies, distribuées de telle façon qu'elles permettent un tourne à gauche facile pour atteindre, à la montée, la rue Anatole-France et un tourne à gauche également facile, à la descente, pour atteindre la rue de Verdun.

Le Conseil est d'accord.

III. - PLAN DE CIRCULATION

M. Guillaud donne la parole à M. Julien-Laferrrière qui fait l'exposé suivant :

« Nous avons eu connaissance, par la Mairie, du projet de plan de circulation de Meudon établi par la SERETES, à la demande du district.

Ce projet a été étudié en tenant compte des statistiques relevées en 1973 et concernant notamment la circulation des véhicules, leur stationnement, les accidents. Si cette étude statistique a été assez poussée et fournit un certain nombre de renseignements intéressants, par contre, les propositions paraissent incomplètes et, sur plusieurs points, imprécises.

Il faut d'ailleurs remarquer que ces

propositions supposent le maintien intégral de la voirie existante, avec ses caractéristiques actuelles, à l'exception de quelques diminutions de largeur des trottoirs. Les propositions concernent donc seulement l'aménagement de certains carrefours, la création de sens uniques soit pour la totalité des véhicules, soit pour les poids-lourds, ainsi que des suggestions d'ordre général sur le stationnement et la sécurité (des piétons, des cycles et des automobilistes). Il s'agit donc de propositions qui pourraient être réalisées rapidement et sans atteinte au tissu urbain.

Ce plan nécessite, de notre part, une

étude approfondie et, comme pour le P.O.S., nous avons l'intention, non seulement d'en faire une étude critique, mais aussi de suggérer des solutions nouvelles, si elles se dégagent nettement. A cet effet nous proposons de réunir une commission qui sera chargée de cette étude. Mais d'ores et déjà nous avons soumis ce plan à quelques personnalités de notre Comité particulièrement compétentes soit pour Meudon-Ville, soit pour Meudon-la-Forêt.

Nous vous proposons donc de vous donner, dès maintenant, les premières réflexions qui ont été ainsi suggérées.

Il ne s'agit bien évidemment que

d'une première approche du problème, car d'une part, pour une discussion plus précise, il aurait fallu faire exécuter de grands schémas visibles par les membres du Conseil; et, d'autre part, ce n'est pas dans le temps qui peut y être consacré au cours de la réunion d'aujourd'hui qu'on peut étudier et discuter des documents aussi volumineux que ceux qui nous ont été communiqués.

Nous pouvons cependant donner, tout d'abord, quelques indications générales sur le contenu du « rapport diagnostic » donnant la situation actuelle à Meudon-Centre (une étude a été faite par la SERETES sur Meudon-la-Forêt et est en cours d'examen par nos membres forestiers).

On peut distinguer, suivant la terminologie habituelle :

a) la voirie primaire utilisée pour les liaisons intercommunales,

b) la voirie secondaire pour les liaisons entre quartiers,

c) la voirie tertiaire utilisée par les riverains pour la desserte des habitations.

Ce sont les voies primaires et secondaires qui ont été étudiées par la SERETES.

En gros, la voie primaire se caractérise par quelques passages en très mauvais état, comme par exemple la chaussée de la rue de la République, particulièrement entre la rue Hérault et la rue de Paris, et la rue Robert-Julien-Lanen entre le pont S.N.C.F. (rue des Galons) et le carrefour de la Fourche.

Compte tenu de la topographie, il y a des passages obligés qui sont :

a) l'avenue Galliéni (R.N. 306 A) vers Sèvres,

b) la route des Gardes (D. 181) vers Boulogne et Issy-les-Moulineaux et vers Chaville et Versailles,

c) le carrefour de la Ferme vers Issy et le pont de Billancourt,

d) le pont de la gare de Val-Fleury vers Clamart,

e) la route de Trivaux pour la communication entre Meudon et Meudon-la-Forêt.

C'est là que se situent les points plus ou moins critiques aux heures de pointe du matin et du soir.

On peut noter :

— le matin, les trafics en direction de Paris se rencontrant au niveau des carrefours de la Fourche et de la Ferme, dont

l'aménagement est considéré comme très urgent; la convergence des trafics place Jean-Jaurès;

— le soir, le point de rencontre, carrefour de la Ferme, des véhicules venant de Paris; un fort courant de transit utilisant la voirie tertiaire du quartier du Val pour éviter le carrefour de la place Jean-Jaurès et la traversée du pont S.N.C.F.

D'une façon très schématique, il est nécessaire :

a) d'aménager complètement le carrefour de la Ferme,

b) de doter de feux tricolores les carrefours de la Fourche et des Montalets,

c) d'aménager, pour le décongestionner, le carrefour Jean-Jaurès,

d) d'améliorer la circulation au carrefour place Rabelais.

En ce qui concerne les poids-lourds, des circuits préférentiels devront être prévus, avec sens unique et jalonnement.

Le stationnement

Les secteurs où la situation est la plus critique se situent :

— autour de la gare de Meudon-Val-Fleury,

— le long de la route 306 A (boulevard Verd-de-Saint-Julien, boulevard des Nations-Unies et rue de la République),

— autour de la gare de Bellevue et du C.N.R.S.

Dans ces secteurs il y a superposition de stationnement court (moins d'une demi-heure) et de stationnement long (deux heures et plus) et le taux d'utilisation des emplacements possibles, autorisés ou interdits, est supérieur à 70 % et même en certains points 90 %.

Une conclusion s'impose tout d'abord : le problème de la circulation dans Meudon, comme nous l'avons toujours pensé et comme nous l'avons préconisé dès le début de nos études sur le P.O.S., ne pourra être résolu si des parkings ne sont pas réalisés et nous proposerons, par ordre de priorité, un parking à la gare de Meudon-Val-Fleury et un parking à Bellevue. Ces parkings, compte tenu de la place disponible, ne peuvent être réalisés qu'en couvrant les voies ferrées.

L'accord est acquis à l'unanimité.

Il reste maintenant à vous exposer succinctement les propositions d'aména-

gement résultant de l'étude de la SERETES en vue d'améliorer à la fois la sécurité des piétons et la circulation des véhicules.

Les aménagements des carrefours sont liés aux sens uniques envisagés, soit pour tous les véhicules, soit pour les poids-lourds. En tout état de cause, il y aurait à aménager :

— le carrefour de la rue de la République vers l'église Saint-Martin et le Monoprix (aménagement en cours),

— le carrefour de la place Rabelais,

— le carrefour de la Ferme,

— le carrefour de la Fourche,

— le carrefour de la place Jean-Jaurès,

— le carrefour entre la rue de l'Eglise et la rue Rabelais,

et suivant la solution envisagée pour les sens uniques, un ou deux des carrefours suivants :

— le carrefour entre la rue de Paris et la rue Banès,

— le carrefour entre l'avenue Jean-Jaurès et la rue du Docteur-Vuillaume,

— le carrefour entre l'avenue Jean-Jaurès et la rue du Val.

Les aménagements des carrefours de la Ferme et de la Fourche doivent être étudiés par les Services de l'Équipement. La SERETES a fait des propositions pour les carrefours de la place Rabelais et de la place Jean-Jaurès. Les autres carrefours n'ont fait l'objet d'aucune étude.

Nous vous proposons maintenant de vous exposer brièvement les propositions de la SERETES concernant les carrefours de la place Rabelais et de la place Jean-Jaurès.

a) Carrefour de la place Rabelais

Pour l'aménagement de ce carrefour, la SERETES propose deux variantes, en vue essentiellement d'assurer la protection des piétons.

1^{re} variante : Elle consiste à mettre en sens unique la partie de la rue du Colonel-Renard située entre l'avenue Jacqueminot et la rue de la République, dans le sens avenue Jacqueminot - rue de la République. En outre, le tourne à gauche serait interdit à l'angle de la rue de la République et de la rue du Colonel-Renard pour les voitures venant de la place Rabelais, ces voitures devant emprunter l'avenue Jacqueminot pour attein-

dre la rue du Colonel-Renard. Le fonctionnement des feux serait à trois phases.

Cette solution aurait pour inconvénient de diminuer considérablement la « réserve de capacité » du carrefour aux heures de pointe du matin et du soir par rapport à la situation actuelle, sans atteindre d'ailleurs la saturation (1).

2^e variante : Elle consiste à mettre en sens unique :

— comme dans la première variante, la partie de la rue du Colonel-Renard située entre l'avenue Jacqueminot et la rue de la République, dans le sens avenue Jacqueminot - rue de la République,

— en outre, l'avenue Jacqueminot entre la place Rabelais et la rue du Colonel-Renard, dans le sens avenue Jacqueminot - rue du Colonel-Renard.

Les voitures descendant de l'avenue Jacqueminot ou venant de la rue Porto-Riche devraient donc emprunter la rue du Colonel-Renard pour se diriger vers la rue de la République, soit en direction de l'église Saint-Martin, soit en direction de la place Rabelais.

Le fonctionnement des feux est prévu à deux phases.

Dans ces conditions la « réserve de capacité » serait très considérablement augmentée aux heures de pointe par rapport à la situation actuelle.

La SERETES a prévu que, dans cette solution, la chaussée de la rue de la République, entre la place Rabelais et la rue du Colonel-Renard serait élargie à quatre voies, dont trois en direction de l'église Saint-Martin et une en direction de la place Rabelais. Cet élargissement peut, probablement, être réalisé en diminuant la largeur des trottoirs des deux côtés de la chaussée sans détruire d'arbres sur les deux squares.

Quelques critiques peuvent être faites au projet de la SERETES pour cette 2^e variante.

Dans le cycle à deux phases prévu, il y a cisaillement entre les véhicules venant du boulevard des Nations-Unies et

se dirigeant vers la rue de la République et ceux venant de la rue de la République et se dirigeant vers l'avenue Jacqueminot. Pour éviter ce grave inconvénient il est nécessaire de prévoir un cycle à trois feux, ce qui diminuera la possibilité de débit du carrefour, et, par suite, la réserve de capacité. Il serait nécessaire de calculer si cette réserve sera alors suffisante.

L'arrêt de l'autobus 169 en direction de l'église Saint-Martin paraît difficilement déplaçable. Comme la SERETES n'a prévu qu'une voie dans cette direction, la circulation serait bloquée pendant l'arrêt de l'autobus. Il est donc nécessaire de prévoir deux voies dans le sens nord-sud, sans prévoir d'ailleurs un couloir réservé pour l'autobus. Il semble cependant qu'il ne soit pas nécessaire d'augmenter la largeur de la chaussée à cet endroit, le nombre de voies dans la direction sud-nord pouvant probablement être ramené de 3 à 2.

La même critique peut d'ailleurs être faite au dessin relatif à la première variante. Une solution identique peut être envisagée en portant le nombre de voies à quatre dans cette partie comme dans la seconde variante.

Enfin, concernant ce carrefour, son aménagement doit y inclure la rue de la Bourgogne.

b) Carrefour Jean-Jaurès

L'exposé concernant ce carrefour est fait par M. Cossé (après étude par MM. Ader, Cossé, Gallois).

La SERETES propose trois variantes comportant toutes les trois des feux, des sens uniques, des itinéraires poids-lourds et, pour l'une, un couloir d'autobus avenue Jean-Jaurès, cela sans aucune modification de voirie.

Les sens uniques des différentes variantes sont les suivants :

• variante 1 :

rue de Paris (montée)
rue Banès (descente),
avenue Jean-Jaurès (descente) + un couloir d'autobus (montée);

• variante 2 :

rue de Paris (descente),
rue Banès (montée),
avenue Louvois (montée) + couloir d'autobus (descente);

• variante 3 :

rue de Paris (descente),
rue Banès (descente),
avenue Louvois (montée).

Toutes ces variantes apporteraient sans aucun doute des améliorations par rapport à la situation anarchique actuelle.

En première analyse le choix s'est porté sur la variante 1 pour les raisons suivantes :

— bon équilibrage des réserves de capacité du matin et du soir, donc faibles risques d'embouteillages importants;

— rue Banès à sens unique dans la descente;

— avenue Jean-Jaurès en sens unique (avec couloir d'autobus néanmoins) dans sa partie étroite entre la place Jean-Jaurès et la passerelle Saint-Germain.

Toutefois cette variante présente certains inconvénients :

— cisaillement des flux de véhicules à l'une des phases des feux;

— « tourne à gauche » au croisement avenue Jean-Jaurès - rue du Val.

Les deux autres variantes présentent les inconvénients suivants :

— double sens dans l'avenue Jean-Jaurès;

— faibles réserves de capacité le soir, d'où risques d'embouteillages;

— sens unique en montée rue Banès (variante 2);

— différenciation des itinéraires d'autobus suivant les sens (variante 3);

— cisaillement des flux de véhicules à l'une des phases des feux (variante 3).

c) Meudon-la-Forêt

M. Sabatier a remis l'étude suivante :

Généralités : Sur les quatre variantes proposées, il ne semble pas être envisagé de faire passer le trafic de transit ailleurs qu'à travers Meudon-la-Forêt (en utilisant la F.18 par exemple ou la R.N. 306 entre la Porte de Châtillon et le Rond-Point du Petit-Clamart).

Il s'agit, par un jeu de sens uniques, d'écouler le trafic par une voie ou par un autre.

Toutes les voies de l'ensemble de

(1) La réserve de capacité représente, grossièrement, l'excédent de la capacité de saturation du carrefour par rapport aux comptages des voitures, en totalisant les cycles dans les différentes phases des feux et en tenant compte des temps perdus par phase (au démarrage et à l'orange).

VILLAS - APPARTEMENTS - TERRAINS - LOCATIONS

MEUDON-IMMOBILIER

Yves LE GUEN

Place Rabelais - MEUDON - Tél. 626-26-60 et 626-27-26

PLAISIR DE LIRE

Du livre scolaire au livre d'art

Papeterie - Presse

Jeux éducatifs

Madame CAVELIER

38, Rue de la République (face à l'Eglise) MEUDON

DROGUERIE

C A D E A U X

Maison HUTTE

35, rue de la République

92 - MEUDON

Tél. : 027-13-81

Ménage - Vaisselle

Verrerie - Plastique

Brosserie - Entretien

Peinture - Papiers peints

Quincaillerie - Electricité



**meubles
ener et fils**

111, rue de Paris (derrière le Monoprix)

MEUDON - Tél. 027-13-53

Productions : Gascoin, Epeda, Ducal

Simmons, Zol, Féro.

GARANTIE DES MARQUES

GARANTIE DES PRIX

Meudon-la-Forêt, y comprises l'avenue du Maréchal-Leclerc et suivantes en bordure du bois, sont des voies de circulation et de desserte d'une zone résidentielle, seule l'avenue de Villacoublay, entre Meudon-la-Forêt et Clamart, peut être considérée comme une voie de circulation générale.

Toute augmentation du trafic de transit dans les voies autres que l'avenue de Villacoublay va à l'encontre du but recherché.

Les inconvénients indiqués dans les quatre types de variantes sont véritablement inacceptables.

C'est donc au niveau de la conception et de l'organisation de la voirie qu'il faut rechercher les solutions, afin de ne pas se contenter de faire varier le trafic suivant tel ou tel itinéraire, mais d'aboutir à un phénomène de dissuasion pour les véhicules qui, sont tentés de transiter à travers Meudon-la-Forêt.

Pour aboutir à ce résultat, les principes sont simples :

1° La liaison entre Meudon-la-Forêt et Vélizy II, ainsi qu'avec la zone d'emploi est à la fois souhaitable et nécessaire; c'est donc au niveau de la R.N. 306 A, côté nord-est, qu'il faut établir un barrage (voir plan masse et composition initiale).

D'où suppression de la voie derrière la chaufferie et aménagement des accès de pénétration plus au sud.

2° Maintenir à tout prix les doubles sens de circulation sur les voies principales, afin de ne pas favoriser l'écoulement du trafic, notamment avenue du Général-de-Gaulle, avenue du Maréchal-Lattre-de-Tassigny, avenue du Maréchal-Leclerc et suivantes, ainsi qu'avenue de Celle en raison de sa position centrale.

3° Faire en sorte que les feux tricolores ne soient pas synchronisés et créer autant de chicanes et d'obstacles à la cir-

culation sur les grands axes de Meudon-la-Forêt que possible.

4° Reporter le plus possible le trafic sur l'avenue de Villacoublay dans les deux sens en facilitant au maximum la circulation sur cette voie.

Aménagement de la R.N. 187 entre les échangeurs et l'avenue de Villacoublay, ainsi que du carrefour entre ces deux voies.

En résumé, tout doit être fait pour dissuader le trafic de transit de traverser Meudon-la-Forêt, avec un barrage au niveau de la R.N. 306 A.

La circulation dans Meudon-la-Forêt doit être difficile et lente, c'est seulement à ce prix que l'on évitera le trafic de transit, et que l'on améliorera la sécurité et la tranquillité pour les habitants.

M. Guillaud précise qu'il ne s'agit pour le moment que d'une première approche et que l'étude du plan de circulation sera poursuivie.

IV. - RESTAURATION DE LA GRANDE PERSPECTIVE

Nous rappelons que l'étude a été confiée à une Commission dont les membres appartiennent pour moitié à la Société des Amis de Meudon et pour moitié à notre Comité.

Le but de l'opération envisagée est la restauration et l'ouverture au public de l'ensemble de l'ancien domaine royal de Meudon, à l'exception du domaine scientifique de l'Observatoire, celui-ci comprenant le « château neuf » et la partie du terrain située en amont où sont installés les différents laboratoires.

Le rez-de-chaussée du « château neuf », bien que n'étant pas utilisé pour les activités de l'Observatoire, sert de centre aéré pour les enfants de son personnel, ainsi que pour ceux du personnel du C.N.R.S. de Bellevue. Il semble difficile de supprimer cette utilisation et d'intégrer le rez-de-chaussée dans l'opération envisagée, ce qui amène à exclure également le jardin.

Par contre, il y aurait intérêt à inclure dans l'opération le « Musée de Meudon » installé dans la maison d'Armande Béjart, dont la proximité immédiate de la Perspective faciliterait le regroupement des activités culturelles qui seraient une des vocations de cette Perspective. Son intégration dans la Perspective permettrait,

en outre, un accès facile aux jardins et à l'Orangerie pour les visiteurs venant du Centre de Meudon.

L'emprise de ladite Perspective comprendrait donc :

- l'avenue du Château,
- la Terrasse,
- l'Orangerie et la galerie du 1^{er} étage,
- les jardins bas de l'Orangerie et les terrains les prolongeant jusqu'au bassin hexagonal de Chalais,
- ce bassin hexagonal,
- la partie boisée (40 hectares environ) située au sud-ouest des jardins bas et dont l'Observatoire n'a pas l'utilisation,
- le « Tapis vert »,
- le bâtiment des communs situé au sud-ouest de l'entrée de la Terrasse,
- le potager situé en bordure de la rue des Capucins,
- le « Musée Molière » situé en bordure de la rue des Pierres au nord-est de l'Orangerie.

La situation administrative de ces différents éléments est extrêmement variée.

L'avenue du Château, récemment res-

taurée par le Ministère des Affaires Culturelles (sous-direction des Monuments Historiques et Palais Nationaux), est une voie ouverte à la circulation publique dont l'entretien est assuré par la commune de Meudon. Elle fait partie, comme le reste du domaine de l'Observatoire, du domaine de l'Etat (Bâtiments Civils), mais a été considérée pour sa restauration comme Palais National bien que n'étant pas officiellement classée comme tel.

Le reste du domaine actuel de l'Observatoire, c'est-à-dire la Terrasse, l'Orangerie et sa galerie, les jardins bas, la partie boisée au sud-ouest de ces jardins, le bâtiment des communs et le potager, relève des Bâtiments Civils (sous-direction de la Création Architecturale et des Constructions Publiques). L'affectataire actuel en est le Ministère de l'Education Nationale qui l'a mis à la disposition de l'Observatoire de Paris-Meudon. Celui-ci serait tout disposé à abandonner cette partie de son domaine.

Une partie de ces terrains a été aménagée par la Mairie de Meudon en terrains de sport. La rénovation de la Perspective suppose le déplacement de ces installations.

L'étang et le parc de Chalais (16 hec-

Aux tout Petits

Nouveautés
Layette

Bonneterie
Lingerie

Maison DORA

11, rue Banès - MEUDON

Tél. 027-19-44

Allo 027-22-66 !

JEAN-PIERRE

Coiffeur Bioesthéticien
Dames - Messieurs - Enfants

Dépositaire : Marcel Contier, Francine Fantin
Harriet Hubbard Ayer

3, Rue P. Wacquant, Bellevue

**CRÉDITS
CONTENTIEUX
ASSURANCES**



**APPELEZ LE
027-10-07**

NOS CONSEILS ET NOS PROJETS

SONT GRATUITS

◆ **TOUTES ASSURANCES**

Automobile - Incendie - Risques Divers -
Multirisques (Habitation - Commerce) - Respon-
sabilités Civiles - Individuelle Accidents -
Complémentaire - Maladie - Vie - Retraite
Epargne, etc...

◆ **TOUTES COMPAGNIES**

**NOUS NOUS RENDONS A VOTRE DOMICILE :
SUR RENDEZ-VOUS.**

**NOUS RECEVONS EN NOTRE CABINET :
1 bls, Rue Roudier - 92190 MEUDON.
(Angle des Avenues Louvois et V.-Hugo).**

BELFECOLOR

Magasin et Entreprise Peinture et Décoration

**12, Rue des Larris
Meudon - 626-40-63**

MICHEL DAMOUR

TAPISSIER

**LITERIE, SIÈGES, VOILAGES
DOUBLE RIDEAUX
Réfection matelas & sommiers**

28, Rue des Vertugadins - 92190 MEUDON - 626-27-60 et 027-21-84

tares), classé Palais National, dépend de la sous-direction des Monuments Historiques et Palais Nationaux au Ministère des Affaires Culturelles.

Entre les terrains de sport et le parc de Chalais passe la R.N. 306 A, et la Perspective concerne un petit terrain appartenant actuellement à l'O.N.E.R.A., établissement public à caractère scientifique. Cet établissement, dont l'évacuation doit être terminée en 1980, est désireux de vendre ce terrain qui fait partie de ses biens privés.

Le Tapis Vert est géré par l'Office National des Forêts.

Enfin le Musée de Meudon est propriété de la Ville de Meudon, qui en a délégué la gestion à la « Société des Amis de Meudon ».

Un certain nombre des éléments de la Grande Perspective, telle qu'elle est envisagée ci-dessus, est classé Monument Historique :

- l'avenue du Château,
- la Terrasse, y compris les murs de soutènement,
- l'Orangerie,
- le mur et la porte d'entrée de la cour des Communs,
- les deux pavillons de gardes à l'entrée de la Terrasse,
- l'étang hexagonal de Chalais,
- la maison et le jardin d'Armande Béjart.

L'ensemble des terrains concernés est d'ailleurs inscrit à l'inventaire des Sites Pittoresques.

La restauration et l'ouverture au public de la Grande Perspective doit tenir compte d'un certain nombre de contraintes :

- la traversée de la Perspective par la R.N. 306 A,
- le projet de traversée de la Perspective par une voie nouvelle reliant le carrefour des Trois-Bornes à la place Henri-Barbusse en empruntant les terrains appartenant actuellement à l'O.N.E.R.A.,
- l'existence de terrains de sport municipaux (ces terrains devraient être déplacés, la solution envisagée étant d'utiliser une partie du domaine de l'O.N.E.R.A. qui deviendra disponible),

— l'entrée des services de l'Observatoire (véhicules et piétons) qui se fait actuellement par la grille située entre les deux pavillons de gardes à l'entrée de la Terrasse; l'entrée devrait se faire en dehors de la Perspective, par exemple par l'avenue Marcelin-Berthelot.

Les aménagements à prévoir sont définis ci-après.

L'avenue du Château a été récemment aménagée. L'entretien courant en est assuré par la Mairie. Ne serait-il envisagé, dans un certain délai, que le gros entretien tel que le remplacement de certains arbres.

La Terrasse nécessiterait peu d'aménagement. Il pourrait être intéressant de déterminer l'ancien emplacement du « Château Vieux » et de la matérialiser par des dalles ou des plantations.

L'Orangerie et la galerie du 1^{er} étage devraient être mises hors d'eau (réfection de l'étanchéité de la terrasse); il y aurait lieu de prévoir un aménagement intérieur (éclairage, chauffage, équipement divers à déterminer en fonction de l'utilisation envisagée).

Jardins bas de l'Orangerie : restaurer la partie située immédiatement en dessous de l'Orangerie et aménager la partie utilisée actuellement en terrains de sports, celle faisant partie du domaine de l'O.N.E.R.A. et les abords du bassin hexagonal, le tout en s'inspirant du tracé de Le Nôtre.

Terrain boisé faisant actuellement partie du domaine de l'Observatoire : remise en état des plantations qui pourrait être avantageusement confiée à l'Office National des Forêts.

Le Tapis Vert a été récemment aménagé par l'Office National des Forêts qui devrait continuer à en assurer l'entretien.

Les aménagements de la Maison d'Armande Béjart, entrepris depuis plusieurs années, en collaboration entre la Mairie de Meudon et le Ministère des Affaires Culturelles, devraient être poursuivis.

Des clôtures devraient être aménagées en fonction des besoins, et des accès devraient être réalisés par le jardin contigu à la Maison d'Armande Béjart et par l'avenue de Trivaux, avec possibilité de stationnement pour les voitures.

Le financement des aménagements devrait être recherché auprès des collectivités suivantes :

- Ministère des Affaires Culturelles,
- District de la Région Parisienne,
- Département des Hauts-de-Seine,
- Commune de Meudon.

Les utilisations des différents éléments de la Grande Perspective pourraient être les suivantes :

— Terrasse et jardins bas : promenade et jeux d'enfants, avec éventuellement kiosques à musique, buvette, location de bateaux-jouets, ces dernières activités pouvant faire l'objet de concessions.

— Orangerie et galerie du 1^{er} étage : expositions, concerts, théâtre. Il pourrait être envisagé de louer certaines salles pour des réceptions.

— Jardin boisé au voisinage de l'Observatoire : parc forestier clôturé avec entrée payante, réserve ornithologique (par animalier pour certaines espèces avec postes d'observation).

— Communs et potagers : la partie « jardins » du domaine de l'Observatoire devenant très réduite, l'organisme chargé de la Grande Perspective pourrait en assurer l'entretien. Les communs seraient alors utilisés comme logements de jardiniers et de gardiens et comme locaux de service. Le potager serait utilisé comme réserve horticole.

— Maison d'Armande Béjart : l'utilisation actuelle comme musée devrait être maintenue.

Compte tenu des éléments ci-dessus, par quel organisme, existant ou à créer, pourrait être assurée la gestion de l'ensemble de la Grande Perspective ?

Cette étude a été confiée à M. Watine et M^{re} Courchinoux. Voici les premières conclusions exposées par M^{re} Courchinoux.

Cette question est évidemment très complexe et il n'a pas encore été possible d'y apporter une réponse certaine et définitive.

Tout au moins, peut-on faire le point des études entreprises pour définir cette réponse.

Dans un premier temps, ont été envisagés les différents types de personnes morales susceptibles d'être retenus. L'association, qu'elle soit simple ou sous la forme d'une association syndicale de propriétaire, a paru devoir être exclue comme ne pouvant, sans difficultés, in-

clure l'Etat parmi ses adhérents. L'idée d'une fondation a été également écartée comme ne pouvant être adaptée sans détourner cette institution de son objet et de sa raison d'être. Il n'a pas été davantage possible de retenir la forme d'une société d'économie mixte, une telle personne morale ayant avant tout un but commercial et étant assujettie, en principe, au droit privé, ce qui la rend impropre à gérer un domaine essentiellement public.

En définitive, la formule d'un établissement public à caractère culturel a paru répondre le mieux, tout au moins théoriquement, au problème posé.

Mais la création d'un établissement public présente, en fait, un certain nombre de difficultés de forme et de fond. Cette création doit être autorisée, suivant le cas, par une loi ou par un décret en Conseil d'Etat, ce qui est évidemment

une procédure longue et complexe; ensuite, il est peu vraisemblable que le Gouvernement ou le Parlement accepte de créer un établissement qui, dans un premier temps, ne pourra connaître aucun équilibre financier et vivant exclusivement de subventions; enfin, la gestion d'un tel établissement serait vraisemblablement trop lourde par rapport à ses objectifs.

Ces difficultés ont paru, en l'état actuel des choses, pratiquement insurmontables.

L'idée a alors été émise de rechercher s'il ne serait pas possible de confier le projet de Grande Perspective à un établissement public existant, pour éviter les aléas et les difficultés de création d'un organisme nouveau.

Après examen de cette question, il est apparu que la Caisse Nationale des Monuments Historiques et des Sites, dont l'un des buts est l'animation et la mise en

valeur du patrimoine monumental et naturel de la France, pourrait bien être cet établissement public de rattachement.

Il a donc été décidé de prendre contact avec les responsables de cet organisme afin de leur présenter notre projet et d'examiner avec eux la possibilité de confier à la Caisse Nationale le soin de restaurer et d'animer la Grande Perspective.

M. Watine s'est proposé pour prendre ces contacts.

En tout état de cause, il est bien entendu qu'il serait souhaitable que le maître d'ouvrage de ce projet demeure le Ministère des Affaires Culturelles.

M. Guillaud remercie M^e Courchinnoux et M. Watine, et précise que dès que le Comité aura connaissance des résultats des consultations entreprises par M. Watine, la Commission se réunira.

V. - L'ABREUVOIR

Depuis quelques années déjà le Comité s'intéresse à la restauration de l'Abreuvoir.

Au cours d'une entrevue, M. Gauer a précisé que le projet qui sera réalisé est conforme à l'Abreuvoir qui figure sur les cartes postales de 1910. Le Comité avait d'ailleurs fait auparavant cette

proposition au Maire.

M. Clouzeau, à la suite d'une réunion de notre Commission des Espaces Verts, a établi un nouveau projet qu'il a soumis au Maire au nom du Comité.

Par suite des engagements pris avec le promoteur qui doit restaurer gratuitement l'Abreuvoir (en compensation de

la cour commune), il n'a pas été possible de donner suite au projet de M. Clouzeau en son entier. Mais il en sera tenu compte pour rendre les descentes moins dangereuses par des emmarchements et pour les plantations d'arbres le long de la descente.

Le Conseil est d'accord.

VI. - AVENUE DU CHATEAU

Grâce aux deux jardiniers de la ville, l'avenue du Château est maintenant bien entretenue. Mais des actes de vandalisme, quoique moins fréquents, sont toujours à déplorer; des automobilistes continuent à passer sur les pelouses. Nous attendons avec impatience que les jardiniers soient assermentés pour assurer la surveillance de l'avenue.

Les bancs ne sont pas encore installés, mais la solution est proche.

Le Conseil a pris la décision d'organiser une soirée pour nos membres et leurs amis à l'Orangerie, le samedi 31 mai.

Nous espérons nous retrouver nom-

breux. Elle marquera l'aboutissement des efforts du Comité pour la restauration de l'avenue du Château.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Guillaud clôt la séance. La prochaine réunion du Conseil sera fixée en juin.

La L.I.S. définitivement abandonnée

L'abandon de la L.I.S. que nous vous annoncions comme prochaine est maintenant acquis par un vote pratiquement unanime du Conseil Général, le 28 avril dernier, ce qui se traduit, concrètement, par la disparition de la L.I.S. dans Meudon, Chaville et Ville-d'Avray, des selsimas routiers, et à la libération des emprises.

Depuis plus de trois ans, le Comité lutte avec acharnement contre cette voie de transit qui entraînait pour Meudon une mutilation aux multiples et graves conséquences et qui, de plus, était inutile.

Nous désirons remercier une nouvelle fois ceux qui ont été les artisans de ce succès. Tout d'abord nos élus locaux : MM. Claude Labbé, député ; Henry Wolf, conseiller général ; Gilbert Gauer, maire.

Nous remercions tous les conseillers généraux et tout particulièrement son président, M. Pasqua, dont la prise de position très nette a grandement facilité le succès du vote final.

Nous remercions tous les Meudonnais dont le soutien, dès le début a été d'un grand poids.

Est-ce à dire que les problèmes de voirie à Meudon, sont pour autant résolus ? Certainement pas, mais il s'agit maintenant de problèmes locaux qui relèvent du P.O.S. et du plan de circulation.

Le Comité, dans ce cadre, poursuivra son action, il a déjà proposé et proposera des solutions.

Nous espérons que les Meudonnais entreront de plus en plus nombreux au Comité de Sauvegarde, afin de l'aider dans la réalisation de ses tâches multiples.

Le Président,
Guillaud.

4 siècles d'histoire locale...

Le Comité de Sauvegarde des Sites est associé par la mairie, ainsi que la Société des Amis de Meudon, à la confection d'un album d'estampes, de cartes postales, de dessins et de photographies, brièvement commentés, sur quatre siècles d'histoire de Meudon. Il s'agit d'un bel ouvrage de 256 pages pour lequel une souscription de 40 F l'exemplaire est ouverte jusqu'au 14 juillet.

Nos membres peuvent souscrire en envoyant le montant du versement au

Comité de Sauvegarde des Sites
6, rue du Bel-Air - CCP Paris 22 465 15

avec la mention « 4 siècles d'Histoire locale ». Nous ne saurions trop recommander l'acquisition de ce livre, qui sera pour les Meudonnais un beau souvenir de l'histoire de leur ville.

APPEL...

Pour que le Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon atteigne les buts qu'il s'est fixés, il est indispensable que les membres soient plus nombreux. Faites donc connaître au Secrétariat les noms et adresses des personnes qui sont susceptibles de s'y intéresser ; nous nous ferons un plaisir de les documenter.

De votre côté, faites de la propagande et des adhérents nouveaux.

Beaucoup trop de cotisations n'ont pas encore été versées, ce qui rend difficile la vie du Comité et pose même le problème de la parution du Bulletin. Nous comptons sur vous pour

régler votre cotisation 1975

D'avance, merci !

BULLETIN D'ADHÉSION (ou de renouvellement)

M. (Nom)

Prénom

Adresse

Téléphone

Profession

désire participer à l'action du Comité de Sauvegarde et demande à être inscrit comme membre

Date :

Cotisations : Membre Bienfaiteur	50 F	par chèque ou mandat au nom du Comité de Sauvegarde
Membre Adhérent	20 F	des Sites de Meudon, 6, rue du Bel-Air - 92190 Meudon
Membre Sympathisant	10 F	C.C.P. PARIS 22.465-15.

COLLECTIONNEUR

**achète cher tous jouets 1880-1950 :
trains, autos, bateaux, jeux d'optique, etc...**

DENIS OZANNE

26, Av. Jacqueminot, 92190 MEUDON - 027-10-83